



## Conseil Communautaire du 27 mai 2021 Compte rendu pour affichage

Le 27 mai 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 mai 2021 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents	44
Nombre d'absents titulaires	14
Nombre de Suppléant	4
Procurations	6

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Pierre Janailac est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le conseil débute par une présentation de ENEDIS avec l'intervention de Messieurs Éric Van Der Vliet, Délégué Territorial et Pascal Ouagne, Interlocuteur collectivités.

### 1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

#### 1-1 Administration Générale : Rapporteur Didier Bazinet

##### **Délibération 2021 / 81 : Changement de délégués au SRB Dronne pour la Commune de Saint Victor**

Sur proposition du conseil municipal de Saint Victor, le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour siéger au SRB Dronne : Titulaire : Lionel Nadal /Suppléant : Alain Moscatelli

##### **Délibération 2021 / 82 : Changement de délégués au SMD3 Secteur de Ribérac pour la Commune de Saint Victor**

Sur proposition du conseil municipal de Saint Victor, et suite à la nomination de Monsieur Johann Desport comme délégué communautaire pour le secteur du Ribérais au sein du SMD3, le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les délégués communautaires comme suit :

Titulaires : Johann Desport – Gaël Nadal / Suppléants : Stéphane Faure – Priça Mortier

##### **Délibération 2021 / 83 : Changement de délégués au syndicat de rivières du bassin de la Dronne (SRB) pour la commune de Goûts Rossignol**

Sur proposition du conseil municipal de Gouts Rossignol, le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour siéger au SRB Dronne :

Titulaire : Max Mareuil/ Suppléante : Natacha Boussenot

##### **Délibération 2021 / 84 : Adhésion à l'Agence Technique Départementale 24 (ATD24) au titre de l'assistance technique, juridique et financière**

L'ATD24 est chargée d'apporter aux communes et au communauté de communes qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Cet établissement public est cogéré par le Conseil départemental et l'Union des Maires de la Dordogne.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les statuts de l'ATD 24 et approuve l'adhésion en 2021 pour elle-même et au profit de ses communes membres.

La cotisation sera calculée selon la formule de calcul suivante :

Nombre d'habitants au dernier recensement (population municipale) x montant fixé par délibération du Conseil Administration de l'ATD. Au titre de l'année 2021, la cotisation à l'ATD s'élève à 26 172.90 € et la totalité des prestations récurrentes avec l'ATD s'élèvent à 35 152 € (géovisu...) supplémentaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

**Délibération 2021 / 85 : Adhésion aux Missions Locales de Ribérac et du Haut Périgord**

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion aux missions locales de Ribérac et du Haut Périgord au titre de l'année 2021.

Les missions locales du Ribéracois et du Haut Périgord assurent l'accompagnement des jeunes du territoire âgé de 16 à 25 ans.

Au titre de ses missions, la Mission Locale du Ribéracois sollicite une participation de 1 euro par habitant x 18 771 hab. Soit un montant de 18 771 € ainsi que 13 650 € de participation sur le financement, soit un total de 32 421 €.

Pour la mission locale du Haut Périgord cette participation s'élève à 1.60 € par habitant x 847 hab. soit 1 355.20 € au titre de l'année 2021.

**Délibération 2021 / 86 : Demande de subvention complémentaire au CD 24 de 60 000 € au titre des piscines intercommunales de la CCPR**

Le Conseil Départemental de la Dordogne a adopté son « Plan Piscines », pour encourager l'apprentissage et la pratique de la natation. Ce « Plan Piscines » a déployé sur le territoire de la Dordogne des moyens financiers supplémentaires y compris sur le Périgord Ribéracois qui se voit attribuer une enveloppe spécifique pour les travaux réalisés sur nos 2 piscines de 60 000 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de déposer auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, au titre des piscines intercommunales de la CCPR, l'attribution d'une aide complémentaire de 60 000 €.

**1-2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau**

**Délibération 2021 / 87 : Décision modificative n°1 Budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte d'augmenter les prévisions de dépenses des opérations de travaux de voirie et de travaux dans les bâtiments, de la manière suivante (montants TTC) :

La section d'investissement augmente globalement de 85 000 € équilibrés en dépenses et en recettes.

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	231711	26	Travaux de voirie	+ 80 000.00 €	
21	2181	17	Travaux dans les bâtiments	+ 40 000.00 €	
21	2188	64	Acquisition des tricots de la Tour Blanche	+ 2 171.00 €	
024	024	01	Produits des cessions immo.		+ 25 000.00 €
13	1313	12	Travaux piscine Ribérac		+ 60 000.00 €
21	2188	33	Acquisition Matériel Voirie	- 35 000.00 €	
020	020	01	Dépenses imprévues	- 2 171.00 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>+ 85 000.00 €</b>	<b>+ 85 000.00 €</b>

**1-3 Marchés Public – Rapporteur Jean-Didier Andrieux**

**Délibération 2021 / 88 : Marché de travaux de voirie - Programme 2021. Modification de la délibération n°2021/80 du conseil communautaire du jeudi 15 avril 2021**

Des crédits supplémentaires pour les travaux d'investissement sur la voirie intercommunale ayant pu être dégagés, notre programme de travaux de voirie sur le réseau routier intercommunal 2021 a été actualisé car la procédure de consultation des entreprises n'était pas encore finalisée.

Les caractéristiques du programme de travaux de voirie sont désormais les suivantes :

Montant prévisionnel : 320 000 € HT soit un montant TTC de 384 000 €.

Lot(s)	Commune et localisation Tranche Ferme	Communes et localisation Tranche Optionnelle	Nature des travaux
1	<b>Vendoire</b> : VC N°1 - Route des Tourbières (4030 mètres)		Elargissement, renforcement de la Chaussée et réfection de la bande de roulement (amélioration à l'accès d'un site touristique, travaux différés)
2	<b>Nanteuil Auriac de Bourzac</b> : Route du Moulin de Fagnac (5260 mètres)	<b>Saint Martial Viveyrols</b> : Route de La Forêt (485 mètres)	<b>Nanteuil Auriac de Bourzac</b> : réfection complète de la chaussée (accès dangereux)  <b>Saint Martial Viveyrols</b> : réfection complète de la Chaussée (amélioration de l'accès à une entreprise)
3	<b>Vanxains</b> : Route de Chez Louis (450 mètres)  <b>Lisle</b> : Route de Bordiérage (500 mètres)	<b>Siorac de Ribérac</b> : N°1 : Route du Bourg à la MFR (200 mètres)  <b>Saint Vincent de Connezac</b> : - N°2 : Route du Vieux chemins des Alberts (140 mètres)  - N°3 : Route du Chemin des Lamauds (125 mètres)  - N°4 : Route de la Gilardie (390 mètres)	<b>Vanxains</b> : réfection complète de la chaussée (amélioration de l'accès à une entreprise)  <b>Lisle</b> : réfection complète de la chaussée (amélioration d'une zone très urbanisée)  <b>Siorac de Ribérac</b> : N°1 réfection complète de la chaussée (amélioration d'une zone urbanisée et à l'accès d'un centre de formation)  <b>Saint Vincent de Connezac</b> : N°2 réfection complète de la chaussée (amélioration de l'accès d'un passager routier important)  <b>Saint Vincent de Connezac</b> : N°3 réfection complète de la chaussée (amélioration de l'accès pour les secours, zone urbanisée et route très détériorée)  <b>Saint Vincent de Connezac</b> : N°4 réfection complète de la chaussée (amélioration de l'accès riverains, route très détériorée)

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à :

- Engager la procédure de consultation ;
- Recourir à la procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises dans le cadre de cette consultation ;
- Signer toutes les pièces relatives à cette consultation après avis consultatif de la commission MAPA.

#### 1-4 Ressources Humaines - Rapporteur Yves Mahaud

##### Délibération 2021 / 89 : Créations de postes saisonniers

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, afin de satisfaire aux besoins saisonniers des services :

##### Centres de Loisirs :

- Recrutement direct de 15 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation.
- Recrutement direct de 2 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, ces agents assureront une fonction d'adjoint administratif.

Piscines

- Recrutement direct de 5 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité pour l'accueil des piscines de Ribérac et Verteillac, ces agents assureront une fonction d'adjoint administratif.
- Recrutement direct de 11 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité pour l'accueil des piscines de Ribérac et Verteillac, ces agents assureront une fonction d'adjoint technique

Service tourisme :

- Recrutement direct de 4 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour les sites touristiques et l'accueil de l'office de tourisme.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021.

**2- POLE SERVICE A LA POPULATION****2-1 Affaires scolaires – Rapporteur Monique Boineau-Serrano****Délibération 2021 / 90 : Attribution des subventions scolaires 2021**

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 21€ par élève
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour les Beauvières / 1250€ pour Ferry et 21€ par élève

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte l'attribution des subventions suivantes :

ORGANISME	Subvention 2020	Proposition 2021
AMICALE LAÏQUE DE VILLETOUTREIX	4 474€	4 411€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	2 321€	2 258€
ASS COOP SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 069€	2 111€
AD OCCE24 COOP SCOLAIRE- ECOLE ST VINCENT DE CONNEZAC	3 303€	3 387€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 279€	2 321€
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY RIBERAC	5 387€	5 093€
OCCE 24 – ECOLE MATERNELLE LES BEAUVI7RES RIBERAC	2 033€	2 054€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	2 321€	2 363€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 537€	4 684€
ASSOCIATION LAÏQUE DE VERTEILLAC - SECTION ECOLE	2 925€	2 904€
APE SECTION FOYER SOCIO EDUCATIF –ECOLE DE GRAND BRASSAC	1 129€	1 129€
FOYER RURAL DE TOCANE ECOLE PRIMAIRE	3 303€	3 345€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE	2 153€	2 027€
ECOLE PRIMAIRE CHERVAL OCCE 24	1 108€	1 234€
POSSAKLAND - ECOLE DE PAUSSAC	2 195€	2 090€
AMICALE LAIQUE DE CERCLES - SECTION ECOLE	2 111€	1 943€
ASSO FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES- SECTION ECOLE	2 111€	2 174€
FOYER RURAL DE TOCANE ST APRE COOP. SCOLAIRE MATERNELLE	3 261€	3 177€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 216€	2 342€
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	2 153€	1 901€
<b>Total</b>	<b>53 389€</b>	<b>52 948€</b>

Le montant total des subventions 2021 est arrêté à la somme de **52 948€** pour les écoles publiques de la CCPR et les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

**Délibération 2021 / 91 : Participation financière 2021 à l'École Notre-Dame de Ribérac**

Le conseil communautaire approuve à la majorité (5 abstentions – 3 contres), la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à hauteur de 51 875 €. Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

**3-POLE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT TERRITORIAL****3-1 Développement touristique – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette****Délibération 2021 / 92 : Tarifs 2021 pour les sites touristiques intercommunaux**

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les tarifs 2021 applicables à l'OTI et aux sites touristiques intercommunaux :

**Régie Office de Tourisme****Librairie**

Topo guide PDIPR	2.30 € ou 3.00 € ou 3.50 € (suivant le territoire)
Plan guide VTT	2.00 €
Carte postale	0.20 € ou 0.50 € ou 0.80 € (suivant la carte)

**Exposition**

Location salle expo 15 jours	15.00 €
Location salle expo 1 mois	30.00 €

**Services**

Photocopie A4 n&b	0.20 €
Photocopie A4 couleurs	0.30 €
Photocopie A3 n&b	0.40 €
Photocopie A3 couleurs	0.50 €
Fax	0.20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30.00 €
Service aux associations	30.00 €

**Régie de la Maison de la Dronne****Librairie**

Topo guide PDIPR	2.30 ou 3.00 € ou 3.50 € (suivant le territoire)
Plan guide VTT	2.00 €
Carte postale	0.20 € ou 0.50 € ou 0.80 € (suivant la carte)

**Boissons**

Boissons soda	1.50 €
Bouteille d'eau	0.50 €
Café	0.50 €

**Balade en barques**

Barque à rames 1h (gratuit – 5 ans)	3.00 € / personne
Barque à moteur 1h (gratuit – 5 ans)	4.00 € / personne

**Animations**

Groupe adulte, visite (mini 10 personnes)	3.00 € / personne
Ateliers du moulin	3.00 € / personne
Animations thématiques	5.00 €, 10 € ou 30.00 € (suivant la prestation)
Dordogne en famille (barque + commentaires)	3.00 € / personne (5 à 12 ans) 5.00 € / personne + de 12 ans)

**Services**

Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30.00 €
Fax	0.20 €

### Régie de la Maison des Tourbières

#### **Librairie**

Topo guide PDIPR	2.30 € ou 3.00 € ou 3.50 € (suivant le territoire)
Plan guide VTT	2.00 €
Carte postale	0.20 € ou 0.50 € ou 0.80 € (suivant la carte)

#### **Boissons**

Boissons soda	1.50 €
Bouteille d'eau	0.50 €
Café	0.50 €

#### **Cartes de pêche**

Carte de pêche (pour 1 an)	15.00 € / personne
Carte de pêche (à la journée)	2.00 € / personne

#### **Animations**

Groupe adulte, visite (mini 10 personne)	3.00 € / personne
Animations nature	3.00 € / personne
Animations thématiques	5.00 €, 10.00 € ou 30.00 € / personne (suivant prestation)

#### **Services**

Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30.00 €
---	---------

### 3-2 Développement durable – Rapporteur Allain Tricoire

#### **Délibération 2021 / 93 : Accueil d'un stagiaire au service Développement Territorial**

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'accueil d'un stagiaire en master 2 « gestion de l'environnement » pour 4 mois de juin à septembre pour nous accompagner dans le déploiement opérationnel de notre PCAET, Il s'agit d'un stage rémunéré : gratification de 3,90 € de l'heure/ 35 heures par semaine.

### 3-3 Développement économique – Rapporteur Patrick Lachaud

#### **Délibération 2021 / 94 : Avenant à la Convention liant la CCPR à la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises**

Par délibération n°2020/41 du 20 juin 2020, le conseil communautaire avait à l'unanimité adopté la Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

Cependant, constatant que la pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de la Communauté de Communes en particulier, il convient de compléter le dispositif d'aide aux entreprises adopté alors en vue de favoriser la création et le développement des PME face à la crise COVID 19.

Le conseil communautaire à l'unanimité d'autoriser le Président ou son représentant à signer un avenant à la convention SRDEII de la CCPR avec la Région Nouvelle Aquitaine en complétant le dispositif d'aide initialement adopté comme suit :

DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE
<b>Favoriser la création et le développement des PME face à la crise Covid 19</b>	Abondement au fond départemental Initiative Périgord de soutien économique au profit des TPE fortement impactées par la crise du COVID-19 et des chefs d'entreprises en situation de fragilité sociale.	Entreprises employant jusqu'à 10 Équivalents Temps Plein présentant un CA de moins de 1.000.000 € HT et relevant territorialement d'un EPCI ayant contribué au Fonds	Besoin de financement	Le montant des aides est plafonné à 15.000€ versé en une seule fois par Initiative Périgord.  Les prêts d'honneur sont à taux zéro.

**Délibération 2021 / 95 : Autorisation donnée au Président de signer la convention entre la CCPR et l'Association Initiative Périgord pour la création d'un fonds intercommunal de soutien économique dans le cadre de la crise du COVID-19**

Il s'agit de la convention relative au fonds Intercommunal Initiative Périgord de soutien économique au profit des TPE et des chefs d'entreprises en situation de fragilité suite à la crise sanitaire entre 14 Communautés de communes dont la CCPR et l'Association Initiative Périgord pour la création d'un fonds intercommunal de soutien économique dans le cadre de la crise du COVID-19

En effet 14 Communautés de communes de Dordogne, dont la CCPR, ont exprimé la volonté de mettre en œuvre un fonds d'aide spécifique qui puisse répondre aux situations économiques alarmantes des plus petites entreprises qui ne pourraient pas être secourues par les dispositifs de l'Etat ou de la Région,

L'Union Des Maires de la Dordogne (UDM24) a pris l'initiative de réunir les 14 Communautés de Communes qui souhaitent abonder ce fonds, l'objectif étant de coordonner la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide porté directement par les EPCI et animé par l'association Initiative Périgord

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président ou son représentant à signer la convention.

Ce fonds spécifique s'appuie sur deux types d'aides financières :

Allouées sous forme de subvention (plafond maximum de 5 000 euros) ;

ET/OU

Allouées sous forme d'avance remboursable (plafond maximum de 15 000 euros, subvention comprise).

Porte d'entrée des entreprises : les communautés de communes

Instruction des dossiers : Initiative Périgord

Montant de l'Apport

EPCI (2 €/habitant) : 378 080 € dont 39 214 € pour la CCPR

Initiative périgord : 586 000 €

Total du fonds : 964 080 €

**Délibération 2021 / 96 : Demande de location d'un espace de travail au Donzac à St Sulpice de Roumagnac**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de louer pour 1 an contre une redevance mensuelle de 250 TTC à Monsieur Ludovic Cavanna, le box n°1 des locaux du Donzac à Saint Sulpice de Roumagnac pour qu'il puisse y exercer son activité de bureaux d'études métrés au 1<sup>er</sup> juin.

### **3-4 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye**

#### **Délibération 2021 / 97 : Augmentation des objectifs 2021 du Programme d'amélioration de l'Habitat (PIG habitat)**

Au 15 avril 2021, sur un objectif de 67 dossiers, nous sommes actuellement à 57 dossiers programmés (principalement sur la thématique énergie) déposés à l'Anah dont 10 validés et le nombre de dossier en pré instruction est de 36.

Le Copil du PIG lors de sa réunion du 6 mai dernier, a proposé d'augmenter de 25 le nombre de dossiers éligibles au dispositif afin de répondre le plus possible aux besoins de nos administrés. La maquette financière 2021 actualisée du dispositif est la suivante :

25 dossiers supplémentaires en 2021 pour un total de 92 dossiers représentent le coût supplémentaire suivant :

CCPR : + 13 219 €

CCPSA : + 4 606 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les nouveaux objectifs quantitatifs et financiers de ce dispositif.

#### **Délibération 2021 / 98 : Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Le Copil du PIG habitat a souhaité faire évoluer le dispositif actuel vers une OPAH sur le territoire de la CCPR et la CCPSA.

Afin de mettre en place une OPAH à compter de janvier 2023 nous avons l'obligation de mener une étude pré opérationnelle qui nous permettra de définir nos thématiques, objectifs....

Pour engager cette étude, qui dure environ 7 mois, nous devons lancer un marché. Cette étude sera financée à 50% par l'Anah, d'autres aides seront sollicitées, et le reste à charge sera réparti entre les deux collectivités au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à :

- Engager la procédure de consultation ;
- Recourir à la procédure adaptée de mise en concurrence dans le cadre de cette consultation ;
- Signer toutes les pièces relatives à cette consultation après avis consultatif de la commission MAPA.

#### **Délibération 2021 / 99 : Procédure de consultation pour la prolongation du marché du dispositif du PIG-Habitat sur l'année 2022**

Le Programme d'Intérêt Général de l'Habitat (PIG) est en place sur la communauté de Communes du Périgord Ribéracois et sur la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye (CCPSA) depuis maintenant près de 12 années consécutives et le programme 2019-2021 se termine.

La mise en place d'une OPAH nécessite plusieurs mois de travail. (Etude pré opérationnelle, réflexion sur les objectifs qualitatifs, quantitatifs..., conventions avec les différents partenaires (ANAH, CD24)

Afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les programmes, le comité de pilotage lors de sa réunion du 6 mai 2021 a décidé de prolonger ce dispositif pour une année supplémentaire soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 sur les territoires de la CCPR et de la CCPSA.

Le marché public qui avait été réalisé en 2018 pour la période 2019 à 2021 ne nous permet pas dans ses clauses d'approuver un avenant pour une année supplémentaire ; il convient donc d'engager une nouvelle procédure de marché public relatif à la désignation d'un prestataire pour le suivi animation du Programme.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'adhérer au PIG de l'habitat devant être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le bassin Ribéracois/Double pour une année ;
- D'engager la procédure de consultation relative à la désignation d'un prestataire pour le suivi animation du Programme ;
- Recourir à la procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises dans le cadre de cette consultation ;
- Signer toutes les pièces relatives à cette consultation après avis consultatif de la commission MAPA.

**Projet de délibération 2021 / 100 : Création d'un groupement de commande**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye était jusqu'à présent maître d'ouvrage et la CCPR adhérente pour la mise en œuvre du PIG-habitat.

Lors du comité de pilotage du 6 mai il a été décidé que la CCPR soit désormais porteuse du groupement de commande et la CCPSA adhérente au Programme d'Intérêt Général pour l'année 2022 et pour l'OPAH à venir à partir de 2023. En application des articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Le conseil communautaire à l'unanimité

- Autorise le recours à un groupement de commande entre la CCPR et la CCPSA afin de passer les marchés liés au PIG habitat et l'OPAH
- De signer la convention de coordination entre la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye qui fixera les règles de fonctionnement de ce groupement de commande et désignera la CCPR comme maître d'ouvrage porteur de l'opération.

**Délibération 2021 / 101 : Création d'une commission Marché à Procédure Adaptée (Mapa)**

Suite à la création du groupement de commande entre la CCPR et la CCPSA dans le cadre des différents marchés à venir concernant le Programme d'Intérêt Général et la future OPAH il convient de créer une commission MAPA spécifique.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte :

-de créer une commission MAPA qui sera chargée de formuler des propositions et donner un avis consultatif au Président en matière de sélection des candidats, pour les marchés passés sous forme de MAPA, selon les critères choisis et leur pondération.

-de fixer sa composition à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante répartis entre la CCPR et la CCPSA comme suit :

Pour la CCPR : 3 titulaires et 2 suppléants :

Titulaires : Francis Lafaye – Laurent Casanave – Jean Didier Andrieux

Suppléants : Virginie. Mouche - Michel Desmoulin

**Fin de la réunion à 20h05**